



## SYSTÈME DE DÉPENSES POUR LES DT FIS CANADIENS DE SKI ALPIN

### Renseignements à l'intention des COC au Canada

#### Le contexte :

L'article 602.5 des RIS de la FIS accorde aux DT FIS le droit de se faire rembourser les frais de déplacement, d'hébergement, de repas et de billets de remontées ainsi que d'obtenir une indemnité journalière (*per diem*) lors d'une affectation à un événement FIS. En raison de la vaste superficie du Canada et les frais de déplacement très variables dans le cadre d'une affectation de DT FIS à un événement de ski alpin dans différentes régions du Canada, le groupe de travail canadien des DT FIS coordonne depuis quelques années un système central de remboursement des frais qui normalise les frais de déplacement pour les comités organisateurs de courses (COC), peu importe l'endroit où se déroule un événement FIS de ski alpin ou l'endroit d'où vient le DT FIS. Ce système s'applique à toutes les épreuves FIS de ski alpin au Canada, à l'exception des épreuves de ski para-alpin qui sont coordonnées directement par ACA et des épreuves de la Coupe du monde où les frais du DT sont payés directement par le COC.

#### Qui paie quoi?

- Au Canada, les COC paient des frais fixes par codex au groupe de travail canadien des DT FIS.
- Ce groupe rembourse le DT pour ses frais de déplacement, de repas et d'indemnité journalière.
- Les COC doivent prendre en charge l'hébergement et les billets de remontées du DT pendant la durée de l'événement ainsi que l'hébergement pendant les déplacements, s'il y a lieu. (*Cela est dû au fait que les COC sont habituellement mieux placés pour organiser ces services à l'échelle locale.*)

#### La facturation des codex

Le groupe de travail canadien des DT FIS facturera le COC avant l'événement en fonction des tarifs suivants :

- 455 \$ par codex/jour, 430 \$ par codex/jour pour plusieurs codex le même jour pour les épreuves de niveau 1 et 2 (NAC, NC);
- 355 \$ par codex/jour, 330 \$ par codex/jour pour plusieurs codex le même jour pour les épreuves de niveau 3 et 4 (FIS, ENL, NJC, NJR).

À noter que les codex DH, TR et SG de niveau 3 et 4 qui font partie d'une série de plusieurs jours sont facturés à un tarif réduit de 230 \$ par codex. (*Une série qui ne comprend que des SG est facturée à 355 \$ par codex*). Un codex AC, associé à un autre codex le même jour (c.-à-d. un SG) n'est pas facturé.

#### Les avantages du système :

- Les COC connaissent leurs coûts, quel que soit le lieu de départ du DT affecté à leur événement.
- En travaillant avec un budget fixe établi par la facturation du codex, le groupe de travail canadien des DT FIS est en mesure de gérer l'affectation des DT FIS aux événements sans désavantager un COC ou une région.
- Cela favorise aussi une relation professionnelle entre le DT FIS et le COC FIS.

**L'équipe de facturation du groupe de travail canadien des DT FIS :**

Julie Klotz – trésorière

Susan Ohrt – facturation pour l'Est

Brian Lynam – facturation pour l'Ouest

Pour toute question concernant le système de dépenses des DT FIS canadiens de ski alpin, veuillez contacter Doug Campbell, le commissaire des DT FIS pour le Canada, ([56fuller@gmail.com](mailto:56fuller@gmail.com), 613-391-4269).